

ÉPIDÉMIE DU CORONAVIRUS

(Mise à jour : 28 août 2020)

Les informations seront mises à jour régulièrement, en fonction de l'évolution de la situation et des consignes que l'école recevra.

1. **OBLIGATION SCOLAIRE**

À partir du 1^{er} septembre 2020, l'obligation scolaire est de nouveau en vigueur. Ce qui signifie que toute absence doit être dûment justifiée (voir le règlement des études, pages 8-9, et le règlement d'ordre intérieur, pages 14-15).

2. **RENTRÉE SCOLAIRE**

- La rentrée des classes aura lieu aux jours et heures qui ont été annoncés (« voir toutes les actualités », sur notre site Internet).
- Rentrée en première année : contrairement aux autres années, nous ne pourrons malheureusement pas accueillir les parents pour la rentrée de leurs enfants.

3. **CONSIGNES SANITAIRES**

- Le **port du masque** est obligatoire. Il pourra être retiré aux moments des pauses (récréations) quand les élèves seront à l'extérieur, s'ils respectent les règles de distanciation. Ce sont les parents qui doivent fournir les masques à leurs enfants.
- Du **gel hydroalcoolique** sera disponible dans toutes les classes et aux entrées des bâtiments.

4. **RÉUNION DES PARENTS DES ÉLÈVES DE PREMIÈRE ANNÉE**

Pour répondre aux normes sanitaires en vigueur, la réunion d'information à l'intention des parents des élèves de première année, prévue le 18 septembre 2020, doit être annulée.

5. **CANTINE SCOLAIRE**

La restauration (vente de sandwiches et de boissons, repas complets) est suspendue jusqu'à nouvel ordre.